



# Plan de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt

*Conférence de presse du 10 juillet 2018*

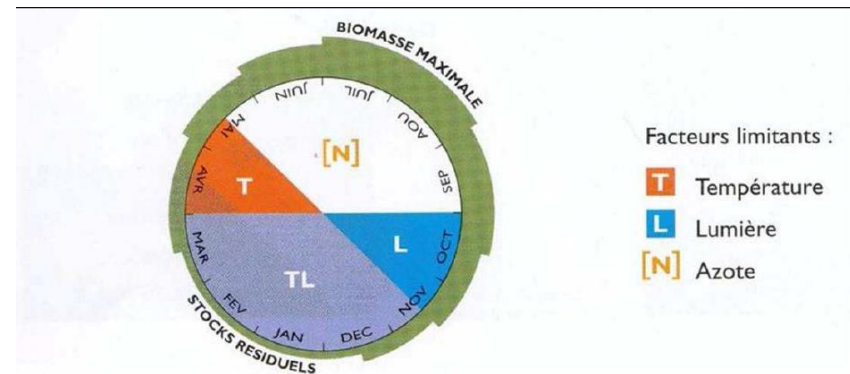
# Phénomène des marées vertes

## □ Conjonction de 3 facteurs :

- La **présence de nutriments** (azote, phosphore) en quantité suffisante – notamment en fin de printemps et d'été
- Une **température de l'eau et un éclaircissement suffisants** : les baies sableuses peu profondes sont propices au dvt des marées vertes
- Un **confinement physique des algues et nutriments** : les baies fermées ou baies ouvertes avec faible renouvellement sont donc particulièrement touchées

## □ Azote : facteur limitant pour lutter contre les proliférations algales

- **Phosphore en excès sur le littoral** (accumulation dans les sédiments et relargage important en contexte marin)
- La **réduction des flux d'azote** est donc le **principal levier d'action** pour lutter contre le phénomène des marées vertes



Cycle annuel de la biomasse

# Un périmètre élargi

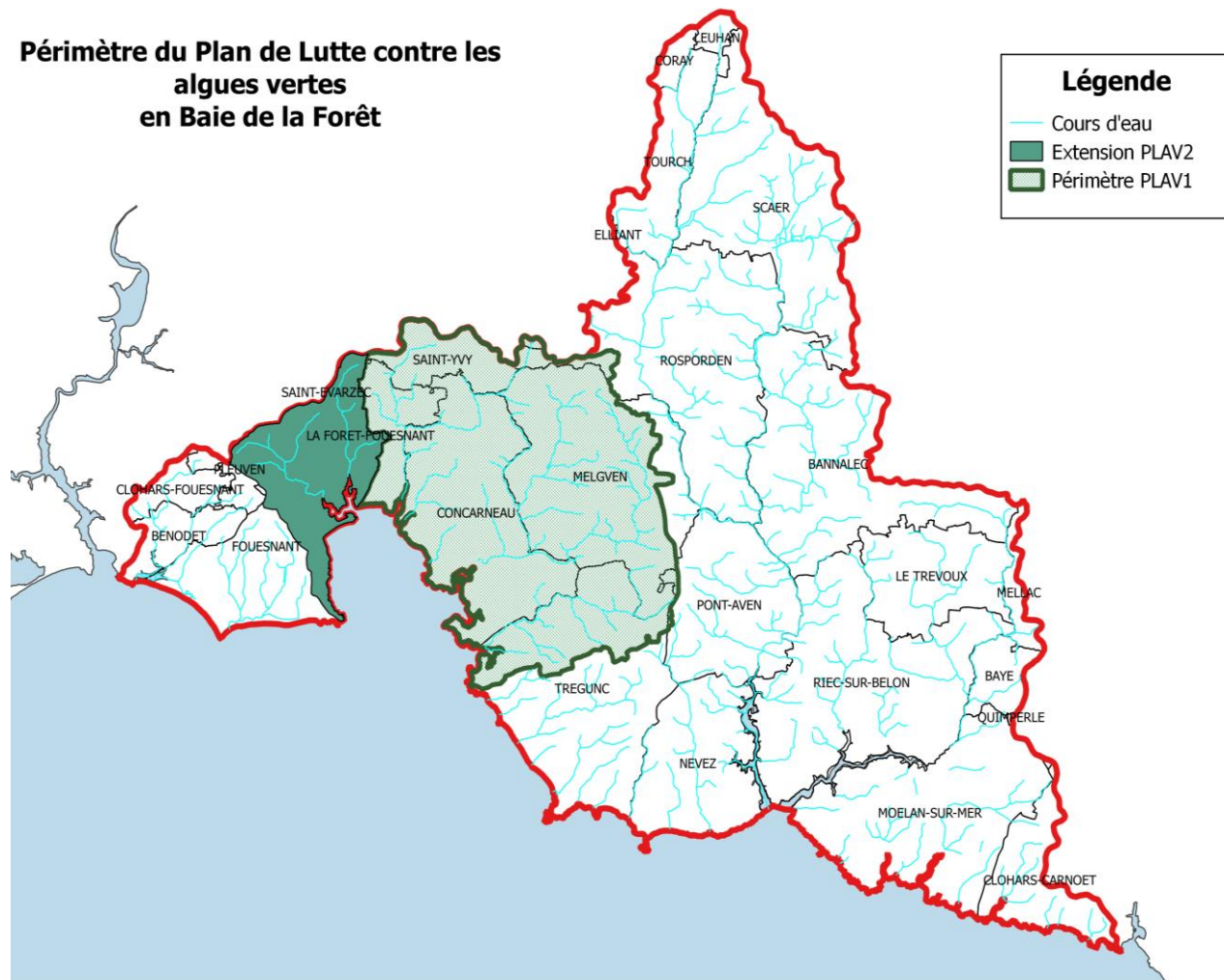
## Chiffres clés :

- Surface BVAV = 15 347 ha
- SAU = 7 381 ha
- 166 agriculteurs

## Caractéristiques :

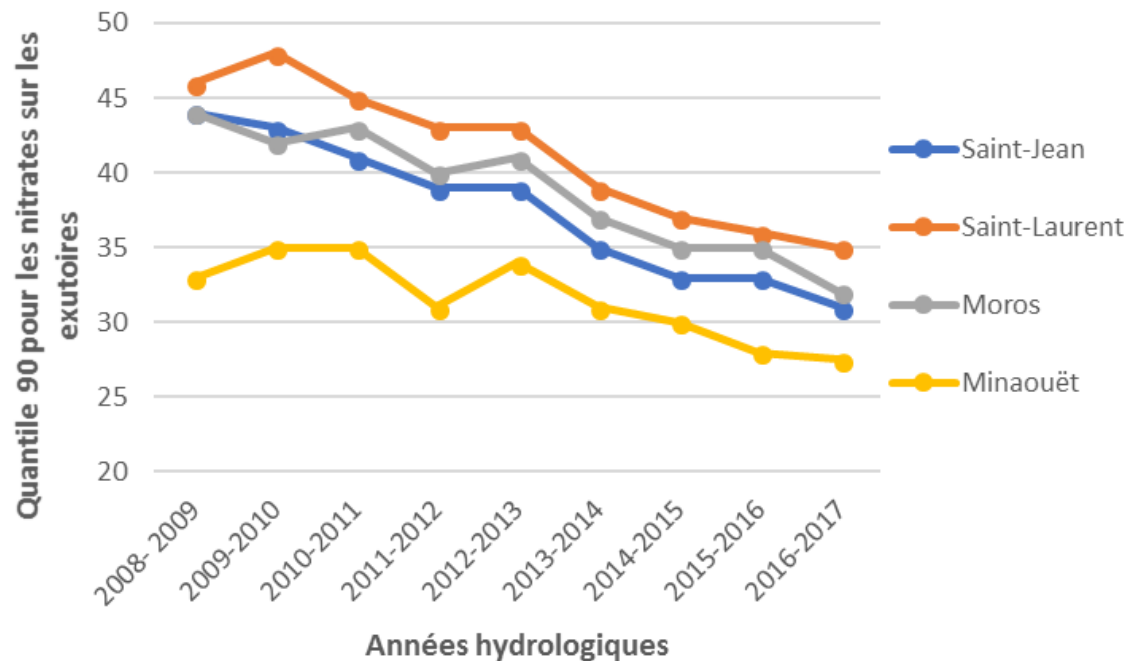
- Diversité des productions avec prédominance des systèmes bovins
- Particularité : légumes industriels
- Pression azotée modérée = 150 kg/ha SAU en moyenne (contre 177 kg/ha sur le Finistère)

Périmètre du Plan de Lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt



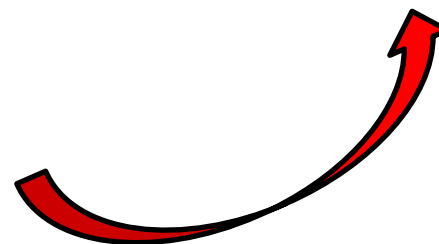
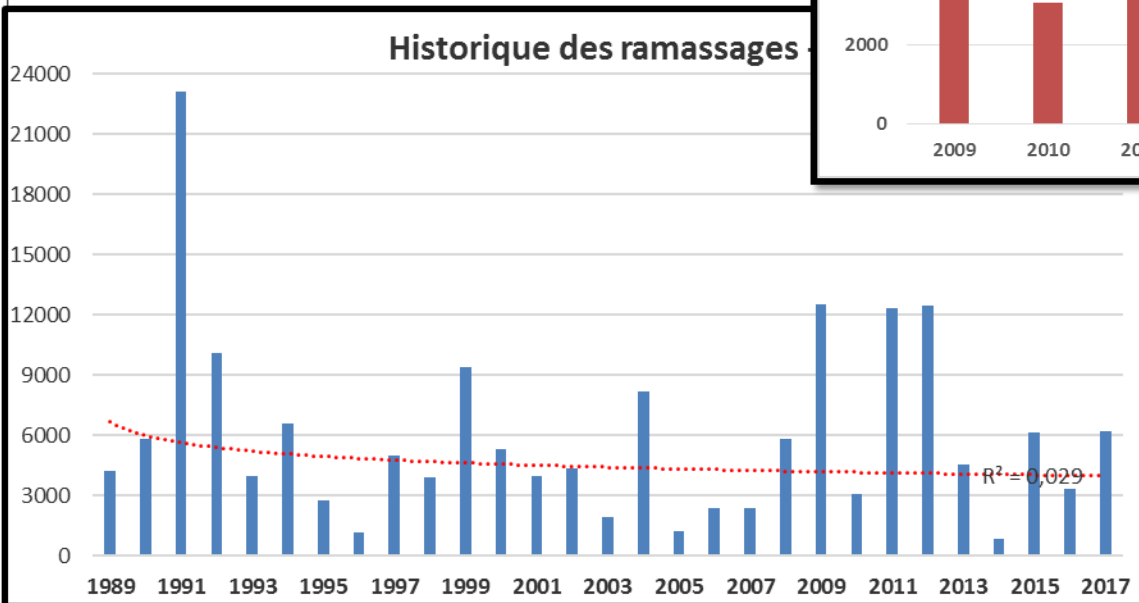
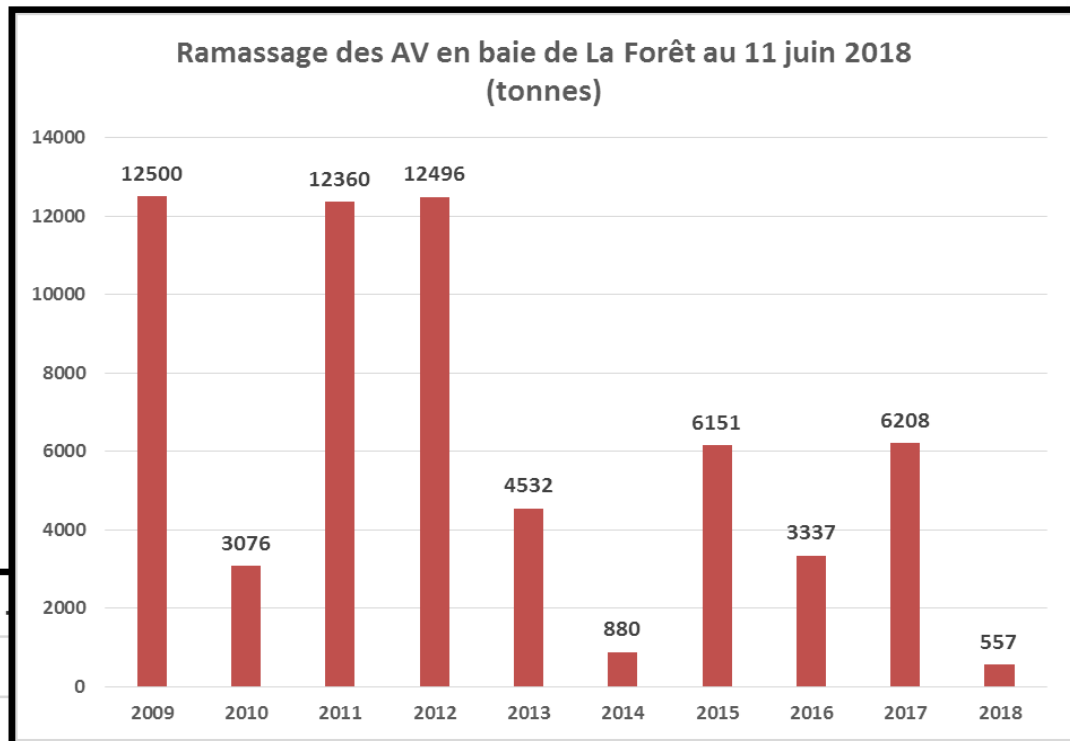
# Des concentrations en Nitrates à la baisse

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Objectif 2015	
	Quantile 90 (mg/L)	Quantile 90 (mg/L)	Quantile 90 (mg/L)	Quantile 90 (mg/L)	Quantile 90 (mg/L)	Quantile 90 (mg/L)	Quantile 90 (mg/L)	Quantile 90 (mg/L)	% atteinte
Saint Jean	42	43	41	39	39	35	33	<b>32,4</b>	98%
Saint Laurent	46	48	45	43	43	39	37	<b>35,2</b>	83%
Moros	44	42	43	40	41	37	35	<b>33,8</b>	88%
Minaouët	33	35	34	31	34	31	30	<b>26,1</b>	43%



# Suivi échouages d'algues vertes

## Historique des ramassages



# Des objectifs de résultats quantifiés

## OBJECTIF 2021 :

- Diminution de 30% des concentrations en nitrates par rapport à l'année de référence 2013-2014 ( $\approx 10$  mg/L de NO<sub>3</sub>)

NITRATES		Données SDAGE		Qualité aux points de suivi référence (Quantile 90)	OBJECTIFS REGLEMENTAIRES DE QUALITE DELAIS GENERAUX	SAGE Sud-Cornouaille
Masse d'eau concernée		Délai d'atteinte du bon état	année hydrologique 2013-2014			OBJECTIF 2021 première mise en œuvre du SAGE
EAUX SUPERFICIELLES (territoire du PAV)	Cours d'eau concernés par le PAV	FRGR1250-Saint-Laurent	2015	39	<b>Objectifs du Plan Algues Vertes à l'horizon 2015, fixés sur la base d'une diminution de 30% des concentrations (quantile 90) sur l'année de référence 2008-2009 (correspondant à 30% de l'effort à fournir pour atteindre l'objectif de 10 mg/l en 2027) :</b> - Saint-Laurent : 35,2 mg/l - Moros : 33,8 mg/l - Minaouët : 26,1 mg/l - Saint-Jean : 32,4 mg/l	27
		FRGR0085-Le Moros	2015	37		26
		FRGR1219-Le Minaouët	2015	31		22
		Saint Jean	-	35		25
		Pen ar steir	-	25		18
		Penfoulic	-	25		18
		Penalen	-	18		13
<b>Principe retenu : conserver la cohérence avec le PAV en vigueur, dans l'attente de l'évaluation interministérielle du PAV (en cours) : en réajustant les objectifs par rapport à l'année de référence 2013-2014 (diminution de 30% des concentrations - quantile 90)</b>						

# Un 2<sup>ème</sup> plan d'actions en 5 axes

## ❑ 1/ Un plan de contrôle ciblés et assurés par l'Etat

- Ciblés sur les BV les + contributeurs : BV Lesnevard amont + BV Moros amont
- 100% des exploitations contrôlées

## ❑ 2 / Des actions agricoles qui se poursuivent voire s'amplifient

- Des animations collectives proposées à l'ensemble des agriculteurs + mise en place d'un groupe de travail avec les agriculteurs pour les associer au choix des animations
- Des conseils individuels prioritairement ciblés sur les exploitations à enjeu

Cas 1 : Exploitations diagnostiquées mais non engagées.

Cas 2 : Exploitants non diagnostiqués

Cas 3 : Exploitations diagnostiquées et engagées mais ayant des pratiques à risques

- Un accompagnement spécifique pour les agriculteurs souhaitant s'engager dans des démarches de qualité environnementale reconnues (Agriculture Biologique ou à Haute Valeur Environnementale)

# Un plan d'actions en 5 axes

## ❑ 3/ Un volet foncier sous MO de la Chambre d'Agriculture (CRAB)

- Favoriser les regroupements parcellaires (échanges amiables, mises en réserves) pour favoriser la part de l'herbe dans l'occupation des sols agricoles
- Commission Locale Foncière co-présidée par la CRAB et CCA/CCPF

## 4/ Un volet économique renforcé pour créer des conditions favorables aux changements *(en lien avec les politiques économique de CCA et CC PF)*

- Trouver des débouchés aux produits locaux -de préférence issus de l'agroécologie – pour motiver les agriculteurs à s'engager dans des démarches de qualité
- Accompagner l'émergence de nouvelles filières contribuant à l'atteinte des objectifs

## ❑ 5/ Un volet aménagement de l'espace recentré sur le bocage

## ❑ Un volet transversal pour animer et suivre le plan d'actions

- Animation générale, suivi de la qualité de l'eau, communication locale



# Un pilotage renouvelé

## ❑ Structure porteuse : **Concarneau Cornouaille Agglo** en partenariat avec la CCPF

→ Souhait des élus de raccrocher le portage du Plan algues vertes à l'animation du SAGE Sud Cornouaille pour plus de cohérence

→ Moyens humains pour mettre en œuvre le plan d'actions = 2,6 ETP

## ❑ 3 instances de pilotage :

### ▪ **Commission Algues vertes**

→ Associant les collectivités, l'Etat et partenaires financiers, les représentants agricoles (CRAB et Gab 29) et associations environnementales (ERB)

→ **Lieu de pilotage et de coordination du Contrat** : avis sur les orientations à prendre

### ▪ **Comité technique**

→ Composé des services de l'Etat assurant les contrôles et des collectivités

→ Rôle : assure **l'articulation entre le volet réglementaire et les actions incitatives**

### ▪ **Groupe de travail avec les agriculteurs**

→ Ouvert à tout agriculteur qui souhaite s'engager

→ Rôle : échanger sur les actions proposées et **orienter le choix des actions collectives**

# Budget 2017-2021

□ **PLAV 2 (2017 – 2021) : 1 542 189 euros**

- **Dépenses prévisionnelles**

- 581 189 € pour les collectivités,

- 78 000 € pour la Chambre d'Agriculture

- 883 000 € d'aides directes ou indirectes attribuées aux agriculteurs via le dispositif « boucle vertueuse », les chantiers collectifs semis précoces et les conseils individuels

- **Subventions attendues**

- 1 410 351 € (Etat, AELB, Région et Département)

- **Reste à charge**

- 116 238 € pour les collectivités

- 15 600 € pour la Chambre d'Agriculture,

Merci de votre attention